

COMMUNIQUÉ

L'indignation des groupes de défense des droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles face à la consultation précipitée concernant le Projet de loi 124.

Montréal, 17 novembre 2005

L'Association du Québec pour l'intégration sociale (**AQIS**), l'Alliance Québécoise des Regroupements régionaux pour l'Intégration des Personnes Handicapées (**AQRIPH**) et la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (**COPHAN**) sont indignées et très déçues de l'absence de concertation réelle et du manque de respect à la population dont fait preuve la ministre Thériault dans le dossier du Projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

En effet, la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine a entrepris des consultations précipitées, trois semaines à peine après avoir déposé le projet de loi. Ces consultations, sur invitation seulement, n'ont donné à plusieurs groupes qu'une seule semaine pour étudier le projet de loi, consulter leurs membres et rédiger leur mémoire. Comment peut-on approfondir un ouvrage en si peu de temps? Quelle est l'urgence de changer si rapidement un système qui fait l'envie d'autres sociétés et leur sert même de modèle?

En outre, aucun groupe représentant les enfants qui ont des besoins particuliers n'a été invité à se prononcer lors des auditions publiques. Pourtant, le milieu de garde est le premier milieu de socialisation et d'inclusion des enfants qui ont des différences. Comment peut-on faire fi de ces enfants, alors que plus de la moitié des services de garde accueillent des enfants qui ont de ces besoins suffisamment importants pour justifier une allocation du programme d'intégration des enfants handicapés?

Nous nous questionnons sur les motifs réels de la ministre d'agir avec tant de précipitation et sur sa volonté de travailler en concertation pour le bien-être des tout-petits. Nous exigeons une prolongation de la présente commission parlementaire jusqu'à la fin janvier afin que nous puissions, en tant qu'organismes parmi les plus intéressés, faire valoir les enjeux sociaux de cette réforme. Nous demandons également l'ouverture de cette commission parlementaire à tout autre intervenant qui souhaite prendre part à ce débat.

Nous attendons donc l'invitation de la ministre.

Pour information : Chloé Serradori (514) 284-0155 poste 25